

**Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2025

PRESENTS :

Coralie BOURDELAIN, Maire

Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Adjoints

Mireille BERTHUIIN, Stéphane MASTROPIETRO, Dominique CAPRON, Frédéric GEROMIN, Cathy PELOSO, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE, Caroline DRIOL

PROCURATIONS : Christophe CORBET à Patrick HERVE, Anne IZABELLE à Cathy PELOSO

ABSENTS : Thierry RUTGE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Délibération n°2025-17

OBJET : Sollicitation de financements de l'Etat au titre du Fonds Barnier pour des travaux de protection d'un secteur de la commune soumis à des chutes de pierres

Mme la Maire expose : des chutes de pierres ont eu lieu au cours de l'année 2024 sur le secteur du Revelet, mettant en péril la sécurité de plusieurs habitations. La commune a diligenté une étude géotechnique du secteur en novembre 2024, afin de préciser la problématique, d'analyser le niveau de risque et de proposer un programme de travaux de sécurisation.

Le montant des travaux préconisés s'élève à 93 520€ HT.

Le plan de financement est le suivant :

Postes de dépenses	Montant en € HT	Financements	Montant en € HT
Travaux de sécurisation	93 520€	Etat Fonds Barnier (40%)	37 408€
		Autofinancement	56 112€
Total	93 520€		93 520€

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'engager des travaux de protection de la zone identifiée lors de l'étude,

AUTORISE Mme la Maire à solliciter le soutien financier du Fonds Barnier, à entreprendre toutes formalités et à signer tout document administratif ou comptable relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire

A Revel, le 15 avril 2025

Coralie BOURDELAIN
Maire



Patrick HERVE
Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.